



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

## **AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-431**

### **RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION DE BÂTIMENT PATRIMONIAL POSSÉDANT UNE VALEUR PATRIMONIALE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné par le soussigné, Jean Boucher, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Que le conseil municipal a adopté le 13 mars 2023, le Règlement portant le numéro 2023-431 intitulé « Règlement relatif à la démolition de bâtiment patrimonial possédant une valeur patrimoniale ».

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 17 mars 2023.**

  
Jean Boucher,  
Directeur général et greffier-trésorier